

PRÉFET DU CHER



Avis d'enquête publique

→ **OBJET** : Demande d'extension du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Bourges

→ **DEMANDEUR** : communauté d'agglomération Bourges Plus

→ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : commune de Bourges

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 33 jours, du lundi 22 avril 2024 à partir de 9h00 au vendredi 24 mai 2024 jusqu'à 17h00

→ **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique est déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr) et dans la mairie de Bourges, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Un poste informatique sera mis à la disposition du public.

→ **LES OBSERVATIONS DU PUBLIC** pourront être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans la mairie de Bourges, aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Elles pourront être adressées directement au commissaire enquêteur à la mairie de Bourges, pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5307>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5307@registre-dematerialise.fr

→ Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de : monsieur Yann LE GALCHER, chargé du service Cœurs de Ville à la communauté d'agglomération Bourges Plus - Tel : 02 48 57 82 59 - Mail : yann.legalcher@agglo-bourgesplus.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 Bourges Cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

→ Monsieur M. Didier RAFFAULT, directeur technique dans une concession autoroutière en retraite, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Bourges :

- le lundi 22 avril 2024 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 30 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 15 mai 2024 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 16 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 24 mai 2024 de 14h00 à 17h00.

→ Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans la mairie de Bourges et à la préfecture du Cher – direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

→ À l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir est une décision de classement du périmètre du SPR, prononcée par arrêté du ministre chargé de la culture. Celle-ci aura le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, conformément à l'article L. 631-1 du code du patrimoine.